

**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

***Nombre de  
conseillers***

**COMITÉ SYNDICAL**

***En exercice : 24***

**MERCREDI 26 JUIN 2019 / 18h00**

***Présents : 13***

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

***Exprimés : 16***

***Contre : 0***

***Pour : 16***

***Abstentions : 3***

**Étaient présent.e.s :**

Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président, Président suppléant  
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente  
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président  
Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Sony CLINQUART, André HENNEBERT, Mesdames Isabelle KERKHOF, Florence VANHILLE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Arnaud COOREN, René COSYN, Jean KASPRZYK, Patrick LESCORNEZ, délégués hors CUD.

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Jean-Luc DARCOURT, Jean DECOOL, Léon DEVLOIES, Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL, Éric ROMMEL, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Monsieur Fabrice LAMIAUX, délégué hors CUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Léon DEVLOIES, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL et Bernard WEISBECKER ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Monsieur Daniel DESCHODT, Madame Barbara BAILLEUL, Messieurs Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE, Jean-Luc GOETBLOET et à Madame Isabelle KERKHOF.

**Signature d'une convention de partenariat avec l'Office de tourisme et des congrès communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque**

Date de la convocation : 13 juin 2019

## **COMITÉ SYNDICAL DU 26 JUIN 2019 DÉLIBÉRATION N°04**

### **Administration générale, conventions et marchés publics**

#### **Signature d'une convention de partenariat avec l'Office de tourisme et des congrès communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque**

Monsieur le Président expose

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de service public de l'eau potable, mène des actions de promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson.

Pour cela, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a mandaté son délégataire, la Société SUEZ Eau France, pour faire réaliser des carafes spécifiques à l'image résolument moderne et dynamique, et dont la personnalisation s'inspire expressément du territoire qu'il dessert.

L'objectif pour le Syndicat de l'Eau est de mettre à disposition un contenant qui va favoriser le changement d'habitudes en faveur de l'eau du robinet comme eau de boisson, avec un positionnement écologique (zéro déchets) et économique pour les foyers.

L'Office de tourisme et des congrès communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, dont la mission est l'accueil, l'information et la promotion du tourisme sur le territoire à destination de ses habitants, des excursionnistes et des touristes, souhaite s'inscrire dans cette démarche de promotion et proposer aux visiteurs les carafes éditées par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Le syndicat a proposé la fourniture à titre gracieux des carafes ainsi éditées, l'Office de tourisme ayant la charge de les proposer aux visiteurs moyennant un prix de vente, de sorte que les bénéfices soient intégralement reversés à la Fondation du Dunkerquois Solidaire, dont l'Office de tourisme est un des partenaires institutionnels. Le prix de vente est fixé conjointement entre le Syndicat et l'Office de Tourisme avec un montant plafond de 14 EUR.

Il est donc proposé d'engager un partenariat en ce sens, entre le Syndicat et l'Office de tourisme et des congrès communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

En terme de communication, l'Office de tourisme fera systématiquement mention des avantages de l'utilisation de l'eau du robinet comme eau de boisson, ainsi que du partenariat engagé avec le Syndicat au bénéfice de la Fondation du Dunkerquois Solidaire.

Cette mention figurera donc également à proximité immédiate des biens exposés en rayonnage dans ses locaux et sur son site internet où la vente des carafes sera également proposée.

Il est proposé la conclusion d'une convention, conclue entre le Syndicat et l'Office de tourisme et des congrès communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, fixant les conditions de ce partenariat, d'une durée d'un an renouvelable 4 années supplémentaires. La Fondation du Dunkerquois Solidaire, en tant que bénéficiaire des produits de la vente des carafes par l'Office de tourisme, sera signataire de cette convention.

*Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 26 juin 2019,*

**Le Comité Syndical,  
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

**Où il ce qui précède et après en avoir délibéré**

- 1. DECIDE d'engager un partenariat avec l'Office de tourisme et des congrès communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque dans les conditions précisées ci-dessus ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat correspondante avec l'Office de tourisme et des congrès communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Fondation du Dunkerquois Solidaire.**

Fait à Dunkerque,  
le 26 juin 2019  
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le : **02 JUIL. 2019**

et de la publication le : **02 JUIL. 2019**

Le Président  
**Bertrand RINGOT**  
Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice Président, suppléant  
**Roméo RAGAZZO**

